

**MAURICE H. VANIER**  
**12190 Notre-Dame est**  
**Montréal, Québec H1B2Z1**

*Original via courriel*

Montréal, 3 avril 2012

Office de consultation publique de Montréal  
 Monsieur Luc Doray, secrétaire général  
 Cours Mont-Royal  
 1550, rue Metcalfe – Bureau 1414  
 Montréal (Québec) H3A 1X6  
[ldoray@ville.montreal.qc.ca](mailto:ldoray@ville.montreal.qc.ca)

**Objet - Correspondance de la commission de l'Office responsable de la consultation sur le traitement des déchets organiques auprès des responsables de la Ville de Montréal – « L'avis de sécurité civile – Centre de traitement des matières organiques par biométhanisation »**

Monsieur le secrétaire général,

J'ai pris connaissance le 23 mars dernier d'un article paru dans le bulletin de liaison du Centre de sécurité civile de l'agglomération de Montréal, Vol.18, no.1, intitulé « *L'avis de sécurité civile-Centre de traitement des matières organiques par biométhanisation* » par M. Frédéric Saint-Mieux. **[Annexe A]**. L'auteur débute son article en précisant que c'est le 16 janvier 2012, que la Division des matières résiduelles de la Direction de l'environnement de la Ville de Montréal a mandaté le Centre de sécurité civile (CSC) pour la réalisation d'un avis de sécurité civile et l'émission de recommandations concernant le futur projet de Centre de traitement des matières organiques par biométhanisation prévu à Montréal-Est (CTMO-ME).

Mieux vaut-il avoir été signifié quatre mois en retard que jamais, mais cet aveu « d'avis » se tient quand même en dehors des audiences publiques tenues par l'Office et se soustrait donc aux questions et appréciations des citoyens et des experts. J'ai relevé des lacunes importantes, lesquelles seront référées à l'examen d'expertises indépendantes ultérieurement, dans le cadre de mes implications en gestion conjointe des risques d'accidents industriels dans l'est de l'île et de répondant en protection civile de l'Association des riverains du Vieux Pointe-aux-Trembles.

Je vous saurais gré de m'indiquer si **l'avis complet** du CSC paraîtra ou non, soit dans la section 1.1.4 de « *Procédure et mandat* », soit dans « *Documentation déposée par la Ville de Montréal* » ou autrement.

Veuillez recevoir, Monsieur Doray, mes salutations les meilleures.

*Maurice H. Vanier*, citoyen

*Aussi : vice-président du Comité mixte municipalités, industries, citoyens de l'Est de Montréal et secrétaire administratif du CMMIC-EM | secrétaire-trésorier de l'Association des riverains du Vieux Pointe-aux-Trembles | membre de la communauté de pratique des comités mixtes municipaux-industriels du Québec | membre du CRAIM | représentant des citoyens aux comités de liaison industrie-communauté des entreprises Chemtrade, Énergie Suncor, Terminaux Canterm et Association industrielle de l'Est de Montréal (AIEM) | ex-maire de Pointe-aux-Trembles (1978-1982) et ex-membre du comité exécutif de la CUM, responsable de l'Environnement (1982-1986)*

C.C.- AIEM-CMMIC-EM/CSC/le lien/ARVPAT/CRAIM/Simon-Bousquet Richard/Bruno Bisson

---

**ANNEXE « A » -****« Le Lien****Bulletin de liaison du Centre de sécurité civile**

Volume 18, Numéro 1, Printemps 2012

**Avis de sécurité civile - Centre de traitement des matières organiques par biométhanisation**

Frédéric Saint-Mieux

Le 16 janvier 2012, la Division des matières résiduelles de la Direction de l'environnement de la Ville de Montréal mandatait le Centre de sécurité civile (CSC) pour la réalisation d'un avis de sécurité civile et l'émission de recommandations concernant le futur projet de Centre de traitement des matières organiques par biométhanisation prévu à Montréal-Est (CTMO-ME), l'une des phases d'opérationnalisation du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014* (PDGMR).

La biométhanisation des matières résiduelles est un processus de biodégradation contrôlé des matières organiques en absence d'oxygène permettant de stabiliser et valoriser les matières organiques, de produire un biogaz à forte teneur en méthane pouvant servir d'énergie alternative et renouvelable et de réduire la quantité d'ordures dans les sites d'enfouissement.

Comme pour tout avis de sécurité civile émis, les risques émanant du projet ainsi que ceux pouvant éventuellement affecter les installations prévues ont été analysés. Des recommandations pour éliminer et réduire ces risques à la source ainsi que la vulnérabilité du projet et de la population environnante ont été émises. Ces dernières permettront de contribuer à la sélection du projet final par le promoteur et de mettre en place un processus de gestion du risque résiduel adéquat.

Le CSC est d'avis que les risques émanant du projet sont considérés comme faibles, mais non nuls. Les principaux risques de nature anthropiques et technologiques identifiés sont :

1. le potentiel d'explosion et d'incendie;
2. le potentiel d'émissions de H<sub>2</sub>S dangereuses pour les travailleurs;
3. divers risques de déversement susceptibles de dégrader l'environnement.

Une analyse des risques et une modélisation des impacts sont requises pour en connaître davantage sur les conséquences d'une déflagration et identifier les mesures de protection et d'atténuation des conséquences le cas échéant.

Le site de Montréal-Est, sur l'ancienne carrière Demix, en secteur industriel, représente pour l'agglomération de Montréal un emplacement adéquat pour ce type de projet. Plusieurs raisons justifient cette position, notamment l'absence ou la très faible présence d'habitations, de sites sensibles et de lieux de villégiature dans un périmètre rapproché du site. De plus, malgré une circulation automobile modérée (accentuée lors des périodes de pointe), très peu de déplacements actifs (piétons et cyclistes) sont effectués à proximité du site. Conséquemment, dans l'éventualité d'une défaillance technique majeure, la population s'en trouverait très peu affectée. Le site sélectionné est également peu vulnérable aux aléas naturels ou anthropiques.

Selon le PDGMR, un projet de biométhanisation similaire est prévu dans l'arrondissement de LaSalle dans une phase ultérieure. Il est à noter que le Service de sécurité incendie de Montréal a également émis ses recommandations de conception afin de réduire les risques d'incendie de l'éventuel projet ».